

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 437-58**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 437-58 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 437
NOTAMMENT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS,
BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET STATIONNEMENTS**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 8 juillet 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 8 JUILLET 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
